

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2017

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2017

N°2017-05-02

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 51
Conseillers votants : 45
Dont pouvoirs : 3

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Sainte-Souligne, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - BARRET : M. CHATELIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GARNEAU Janine - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique - COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard - ETRIAC : M. MASSE Bernard - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMÉRAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-LEGER : Mme ROCHAIS Anne-Marie - SAINT-MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux)
Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny) a donné pouvoir à Monsieur MAURICE Jacky (Bécheresse)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, M. BOUTIN Christian, Mme MONTAUD Martine (Ladiville), Mme PARIS Marie-Nicole, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, M. BERGEON Frédéric, Mme POIRIER Sylvie.

N°2 - Objet : Approbation de la convention pour confier à la SCET une mission d'étude et d'accompagnement pour réaliser la future SEM Energie

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle le souhait de la CdC4B d'impulser un projet de territoire orienté vers les énergies renouvelables adossé à un P.L.U.i et au P.C.A.E.T.

Par délibération en date du 23 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé la participation de la CdC4B à la future SEM Energie au regard de l'intérêt, pour la CdC, de la société qui est un outil adapté pour exercer une activité économique concurrentielle telle que le portage, l'exploitation et l'investissement de projets d'énergies renouvelables. La SEM a vocation à stimuler le développement des énergies renouvelables en portant directement certains projets et en facilitant l'action privée, tout en garantissant leur conformité au regard des objectifs des politiques publiques et de l'intérêt général.

Monsieur le Président rappelle que la Société d'Economie Mixte Energie est un projet porté par :

- la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge ;
- la Communauté de Communes de l'Estuaire ;
- la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;
- la Communauté d'agglomération Royan Atlantique ;
- le Syndicat d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime.

Ces cinq collectivités ont choisi de faire appel à un bureau d'étude pour une mission d'assistance à la création de la SEM.

Elles seraient ainsi accompagnées par une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère énergétique et environnemental, et disposant d'une connaissance fine et spécifique tant technique, que juridique ou réglementaire. Le bureau d'étude utiliserait également une approche partenariale dans le cadre d'une maîtrise des jeux d'acteurs publics-privés.

Après concertation entre les cinq collectivités, la CdC Haute-Saintonge a été désignée maître d'ouvrage et a ainsi effectué la consultation nécessaire au recrutement de ce bureau d'étude. La société SCET (groupe Caisse des Dépôts), a été retenue pour un montant prévisionnel de 29 700 €, dont les collectivités précédemment désignées se partageront le financement à parts égales, soit 5 940 € TTC chacune.

L'ensemble des collectivités, parties prenantes dans cette opération :

- seront représentées au sein du comité de pilotage,
- seront associées et impliquées durant toutes les phases de la mission,
- valideront ensemble les orientations stratégiques,
- réaliseront ensemble le tour de table avec les investisseurs,
- négocieront ensemble le projet de statuts et le pacte d'actionnaires.

Monsieur le Président explique qu'il convient désormais de formaliser le partenariat entre les EPCI et le Syndicat d'Electrification pour cette mission d'étude, par une convention définissant les modalités de l'exécution de la mission confiée à la SCET et le partage du coût de la mission.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le recrutement de la société SCET pour une mission d'assistance dans le cadre de la création de la future SEM Energie ;
- désigne la CdC Haute-Saintonge maître d'ouvrage de cette mission ;

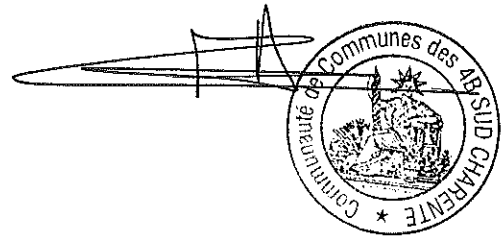
ÂR PREFECTURE

016-241600501-20170629-DEL_2017_05_02-DE
Reçu le 30/06/2017

- accepte le co-financement de la mission à parts égales entre les différentes collectivités parties prenantes de l'opération ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 30 JUIN 2017
Publié ou notifié le : 30 JUIN 2017
Touvérac, le 30 JUIN 2017

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 30 juin 2017
le Président,
Jacques CHABOT.



Convention relative à l'élaboration du plan d'affaires et constitution d'une société d'économie mixte (SEM) pour la production d'énergies renouvelables

La présente convention est passée entre :

- **La Communauté d'agglomération de Royan**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, autorisé à cette fin par _____
- **La Communauté de communes de l'Estuaire**, représentée par son Président, Monsieur Philippe PLISSON, autorisé à cette fin par _____
- **La Communauté de communes des 4B Sud Charente**, représentée par son Président, Monsieur Jacques CHABOT, autorisé à cette fin par _____
- **Le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime**, représenté par son Président, Monsieur Daniel LAURENT, autorisé à cette fin par _____
- **La Communauté de communes de la Haute Saintonge**, représentée par son Président, Monsieur Claude BELOT, autorisé à cette fin par _____

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La Communauté d'agglomération de Royan, la Communauté de communes de l'Estuaire, la Communauté de communes des 4B Sud Charente, le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime et la Communauté de communes de la Haute Saintonge ont décidé de s'associer pour constituer une société d'économie mixte (SEM), dont l'objet serait « *dans le cadre de la politique énergétique locale conduite par les partenaires publics locaux, d'une part l'acquisition, l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisés, et, d'autre part, la promotion de la maîtrise de la demande d'énergie, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-31 à L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales* ».

Pour mener à bien ce projet, la Communauté d'agglomération de Royan, la Communauté de communes de l'Estuaire, la Communauté de communes des 4B Sud Charente, le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime et la Communauté de communes de la Haute Saintonge ont décidé de confier à la SCET une mission pour élaborer le plan d'affaires et constituer cette future SEM.

Cette mission, dont le coût total prévisionnel est de 29.700 € TTC, figure en annexe de la présente convention.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'exécution de la mission confiée à la SCET et le partage entre les collectivités du coût de cette mission.

Article 2 : maître d'ouvrage

La Communauté de communes de la Haute Saintonge est le maître d'ouvrage de la mission commandée à la SCET. La Communauté de communes de la Haute Saintonge paiera à la SCET les sommes dues au titre de l'exécution de la mission jointe en annexe à la présente convention.

Article 3 : copilotage de la mission

La Communauté d'agglomération de Royan, la Communauté de communes de l'Estuaire, la Communauté de communes des 4B Sud Charente, le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime et la Communauté de communes de la Haute Saintonge :

- seront toutes également représentées au sein du comité de pilotage constitué pour la conduite de la mission confiée à la SCET,
- seront toutes également associées et impliquées durant toutes les phases de la mission (« 1 - élaboration du plan d'affaires », « 2 - volet juridique et gouvernance », « 3 – établissement du dossier investisseur et réalisation du tour de table » et « 4 – finalisation des statuts, du pacte d'actionariat et création de la SEM »),
- valideront ensemble les orientations stratégiques de la future SEM (fin de phase 1) et la préfiguration de la structure (fin de phase 2),
- réaliseront ensemble le tour de table avec les investisseurs (fin de phase 3),
- négocieront ensemble le projet de statuts et le pacte d'actionnaires (fin de phase 3).

Article 4 : livrables

La Communauté d'agglomération de Royan, la Communauté de communes de l'Estuaire, la Communauté de communes des 4B Sud Charente, le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime et la Communauté de communes de la Haute Saintonge seront destinataires de l'intégralité des livrables prévus dans la mission confiée à la SCET.

Article 5 : financement

La Communauté d'agglomération de Royan, la Communauté de communes de l'Estuaire, la Communauté de communes des 4B Sud Charente, le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime et la Communauté de communes de la Haute Saintonge supporteront à parts égales le coût de la mission réalisée par la SCET.

Le coût de cette mission étant fixé à 29.700 € TTC, la Communauté de commune de la Haute Saintonge demandera le versement des participations suivantes :

- Communauté d'agglomération de Royan : 5.940 € TTC
- la Communauté de communes de l'Estuaire : 5.940 € TTC
- la Communauté de communes des 4B Sud Charente : 5.940 € TTC
- le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime: 5.940 € TTC

Les participations seront versées par la Communauté d'agglomération de Royan, la Communauté de communes de l'Estuaire, la Communauté de communes des 4B Sud

Charente, le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime à la Communauté de commune de la Haute Saintonge en une seule fois, lorsque le solde de la mission confiée à la SCET aura été payé et sous réserve de communication de l'ensemble des livrables prévus dans la mission.

Fait à Jonzac le

En cinq exemplaires originaux dont un pour chacune des collectivités,

La Communauté d'agglomération de Royan,
Monsieur Jean-Pierre TALLIEU,

La Communauté de communes de l'Estuaire,
Monsieur Philippe PLISSON

La Communauté de communes des 4B Sud Charente
Monsieur Jacques CHABOT

Le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime,
Monsieur Daniel LAURENT

La Communauté de communes de la Haute Saintonge,
Monsieur Claude BELOT

